

961 (X). Confirmation de la nomination faite par le Secrétaire général à un poste devenu vacant au Comité des placements

L'Assemblée générale

Confirme le renouvellement, par le Secrétaire général, du mandat de M. Ivar Rooth comme membre du Comité des placements pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1956.

*549ème séance plénière,
29 novembre 1955.*

962 (X). Nominations aux postes devenus vacants au Tribunal administratif des Nations Unies

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membres du Tribunal administratif des Nations Unies:

Mme Paul Bastid,
M. Omar Loutfi,
M. R. Venkataraman;

2. *Déclare* Mme Bastid, M. Loutfi et M. Venkataraman nommés pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1956.

*549ème séance plénière,
29 novembre 1955.*

963 (X). Rapports de vérification des comptes concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées au titre du Compte spécial de l'assistance technique

L'Assemblée générale

Prend acte des rapports de vérification des comptes¹⁴ concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées, au titre du Compte spécial de l'assistance technique, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1954, et des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son douzième rapport¹⁵ à l'Assemblée générale (dixième session).

*549ème séance plénière,
29 novembre 1955.*

964 (X). Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient: comptes pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1955 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

1. *Accepte* les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1955, ainsi que l'attestation du Comité des commissaires aux comptes¹⁶;

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

a formulées à ce sujet dans son treizième rapport¹⁷ à l'Assemblée générale (dixième session).

*550ème séance plénière,
3 décembre 1955.*

965 (X). Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée: rapport financier et comptes pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1955 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

1. *Accepte* le rapport financier et les comptes de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1955, ainsi que l'attestation du Comité des commissaires aux comptes¹⁸;

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son onzième rapport¹⁹ à l'Assemblée générale (dixième session).

*550ème séance plénière,
3 décembre 1955.*

966 (X). Enregistrement et publication des traités et accords internationaux

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²⁰ sur l'enregistrement et la publication des traités et accords internationaux et les observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son dixième rapport²¹ à l'Assemblée générale (dixième session),

Rappelant sa résolution 97 (I), du 14 décembre 1946, par laquelle elle a adopté un règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, règlement qui a été modifié par ses résolutions 364 B (IV), du 1er décembre 1949, et 482 (V), du 12 décembre 1950,

Constatant qu'au cours de la présente année l'Organisation a réalisé des économies sur la publication du *Recueil des Traités* des Nations Unies, grâce à des contrats d'impression plus avantageux et des méthodes de production plus économiques,

Estimant que, étant donné le volume considérable des traités et accords internationaux à publier, il convient de prendre de nouvelles mesures pour réduire les retards dans la publication et les dépenses effectuées à ce titre, sans toutefois compromettre indûment la valeur du *Recueil des Traités* ou porter atteinte en aucune façon aux dispositions de l'Article 102 de la Charte,

Considérant, cependant, qu'il y aurait intérêt à étudier plus avant les diverses mesures envisagées au cours de la présente session,

1. *Invite* le Secrétaire général à présenter aux Etats Membres et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au plus tard le 1er juillet 1956, un rapport qui serait examiné par l'As-

¹⁴ *Ibid.*, Annexes, Rapport de vérification des comptes des institutions spécialisées, document A/2958.

¹⁵ *Ibid.*, Annexes, point 46 de l'ordre du jour, document A/3015.

¹⁶ *Ibid.*, dixième session, Supplément No 6 B (A/2989).

¹⁷ *Ibid.*, dixième session, Annexes, point 36 de l'ordre du jour, document A/3021.

¹⁸ *Ibid.*, dixième session, Supplément No 6 C (A/2987).

¹⁹ *Ibid.*, dixième session, Annexes, point 36 de l'ordre du jour, document A/3012.

²⁰ *Ibid.*, point 54 de l'ordre du jour, document A/2971.

²¹ *Ibid.*, document A/3010.

semblée générale à sa onzième session, et qui traiterait en particulier des points suivants :

a) L'opportunité et la possibilité de fournir la traduction en anglais ou en français des traités et des accords internationaux ;

b) La possibilité d'éviter, autant que faire se peut, les doubles emplois dans la publication des traités types et accords internationaux types dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, en renvoyant à un texte modèle déjà publié dans le *Recueil des Traités* ;

c) La possibilité de conclure des arrangements avec les institutions spécialisées et les autres organisations internationales, y compris les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, pour éviter les doubles emplois dans l'impression et la publication des traités et accords internationaux, tout en tenant compte des besoins de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations intéressées ;

d) La possibilité d'éviter les doubles emplois dans la publication des *Conventions fiscales internationales* et du *Recueil des Traités* des Nations Unies ;

e) Les modalités d'application et l'effet de la suggestion qui figure dans la section B (Suppression de la publication des annexes) du chapitre IV du rapport du Secrétaire général²⁰ et les économies de temps et d'argent qui pourraient en résulter, avec des exemples fondés sur les traités et accords publiés au cours d'une année dans le *Recueil des Traités* ;

f) La possibilité, compte tenu de la nature des traités et accords qui devront probablement être classés et inscrits au répertoire conformément à l'article 10 du règlement visé plus haut, de réaliser de nouvelles économies dans la publication de ces traités et accords sans compromettre indûment l'utilité du *Recueil des Traités* ;

g) Les avantages éventuels de la publication de séries du *Recueil des Traités* consacrées à certaines catégories de traités et accords ;

2. Invite le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de réaliser des économies dans les frais d'impression, sans porter atteinte cependant aux normes de reproduction du *Recueil des Traités*, et à surveiller de près la distribution du *Recueil des Traités*, de manière à limiter rigoureusement la liste des bénéficiaires de la distribution gratuite.

550ème séance plénière,
3 décembre 1955.

967 (X). Nomination à un poste devenu vacant au Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

Nomme le Vérificateur général des comptes des Pays-Bas membre du Comité des commissaires aux comptes pour une période de trois ans, à compter du 1er juillet 1956.

557ème séance plénière,
15 décembre 1955.

968 (X). Nominations aux postes devenus vacants au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

1. Nomme membres et membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies :

Membres :

M. Arthur H. Clough,
M. Rigoberto Torres Astorga,
M. Albert S. Watson ;

Membres suppléants :

M. A. E. van Braam Houckgeest,
M. Fazlollah Nouredin Kia,
M. Arthur C. Liveran ;

2. Déclare ces membres et ces membres suppléants nommés pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1956.

557ème séance plénière,
15 décembre 1955.

969 (X). Siège de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général²² relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies et des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son septième rapport²³ à l'Assemblée générale (dixième session) ;

2. Prie le Secrétaire général de ne pas engager, après le 31 août 1956, de nouvelles dépenses imputables sur le compte "Construction du Siège permanent".

557ème séance plénière,
15 décembre 1955.

970 (X). Barème des contributions aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit :

1. Le barème des contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies pour les exercices financiers 1956, 1957 et 1958 sera le suivant :

<i>Etats Membres</i>	<i>Pourcentages</i>
Afghanistan	0,06
Arabie saoudite	0,07
Argentine	1,28
Australie	1,80
Belgique	1,38
Birmanie	0,11
Bolivie	0,05
Bésil	1,20
Canada	3,63
Chili	0,33
Chine	5,62
Colombie	0,41
Costa-Rica	0,04
Cuba	0,30
Danemark	0,72
Egypte	0,40
Equateur	0,05
Etats-Unis d'Amérique	33,33
Ethiopie	0,12
France	6,23
Grèce	0,22
Guatemala	0,07

²² *Ibid.*, point 41 de l'ordre du jour, document A/2948.

²³ *Ibid.*, document A/2997.